APPEL À PR JETS 7 OCTOBRE > 11 NOVEMBRE 2024



PRÉVENTION ET SANTÉ

des enfants et adolescents : agir dès les premiers signes

Je prends soin de ma santé de ma

Vous êtes une structure d'intérêt général?

Candidatez sur

www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org

Critères d'éligibilité

Objectif

L'appel à projets porte sur des actions de prévention secondaire. C'est-à-dire qu'elles visent à diminuer la prévalence d'une maladie / d'un trouble / d'une addiction chez les enfants et les adolescents (0 à 18 ans). Il s'agit d'actions mises en œuvre au tout début de l'apparition ou de la détection du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution ou de faire disparaître les facteurs de risques associés.

Les bénéficiaires

Les actions doivent cibler des enfants et jeunes âgés de 0 à 18 ans, en difficulté financière, sociale, géographique (déserts médicaux) et notamment les enfants et jeunes de l'Aide sociale à l'enfance.

Les projets peuvent concerner les parents, les proches et l'environnement de l'enfant, avec comme finalité son bon état de santé.

Qui peut candidater?

Les structures d'intérêt général éligibles au mécénat d'entreprise conformément à l'article 238bis du CGI, créées il y a plus de 6 mois.



Les domaines concernés

Santé physique

Déceler, à un stade précoce, des maladies qui n'ont pas pu être évitées par la prévention primaire et prévenir de futures complications

Exemples : Santé nutrition

- o Programme d'accompagnement à la nutrition pour personnes atteintes d'un cancer
- o Dispositif de prévention secondaire dans les établissements scolaires face à la prévalence de l'obésité

Santé mentale

Prévenir les comportements à risque associés à des troubles psychiques, promouvoir un bon état de santé mentale des jeunes, sensibiliser, informer et déstigmatiser les questions de santé mentale

Exemples:

- o programme de prévention des suicides chez les adolescents
- o actions favorisant le dépistage précoce et la déstigmatisation des troubles psychiques
- o Accompagnement d'enfants harcelés à l'école

Prévention contre les addictions (alcool, drogue, écrans, etc.)

Exemples:

- o Action de sensibilisation aux risques d'une consommation d'alcool excessive auprès d'un public identifié comme dépendants
- o Action de détection des comportements addictifs

Prévention sur la santé affective et sexuelle

Exemples:

- o Accompagner des dispositifs d'aide aux victimes de violences sexuelles
- o Soutenir des dispositifs de formation/sensibilisation pour identifier des enfants victimes de violence
- o Mise en place de programmes innovants de dépistage

Accompagnement à la parentalité

Dispositifs de prévention et d'accompagnement des parents, accompagnement à la périnatalité pendant les « 1 000 premiers jours », parentalité numérique Exemples :

- o Réduire les conduites à risques lors de la grossesse (consommation d'alcool)
- o Prévention des difficultés éducatives parentales
- o Programmes de soutien pour les parents suite au diagnostic concernant leur enfant (accompagnement du parent aidant)

Les critères incontournables

- Vous êtes une structure d'intérêt général éligible au mécénat d'entreprise conformément à l'article 238bis du CGI.
- Votre projet se déroule en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).
- Les jeunes ciblés directement ou indirectement (via les parents, les familles, le personnel médical, les enseignants, etc.) sont âgés de 0 à 18 ans.
- Les bénéficiaires sont en difficultés financières et/ou sociales
- Le projet intervient dès les premiers signes de détection de la pathologie/maladie/troubles ou dans le cas d'identification de risques de développement d'une maladie.

Les critères d'exclusion

- Les projets d'accès à une pratique sportive
- L'organisation de manifestations/ événements/ spectacles
- Les projets portants sur la réalisation d'une vidéo, d'une exposition photo, etc.
- Les projets de recherche
- Les projets portés par des associations dont les statuts ont été déposés il y a moins de 6 mois (au 7 octobre 2024)
- Les projets terminés avant février 2025.
- Les demandes inférieures à 8 000 €